



**SECRETARIAT DU
VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Répartition provisoire des subsides 2009 de la Loterie Nationale

Sur proposition de M. **Didier REYNDERS**, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé le 27 mars, le plan de répartition provisoire des subsides de l'exercice 2009 de la Loterie Nationale. L'arrêté royal est publié au Moniteur Belge ce vendredi 3 avril.

Une première tranche de subside pourra donc être versée très prochainement à de nombreuses associations organisant des projets d'intérêt général.

Ces subsides sont octroyés à un large éventail de secteurs d'activités à vocation **humanitaire, sociale, sportive, culturelle et scientifique**. Des subsides plus spécifiques sont également réservés pour de grands événements, des projets de restauration, le financement de l'assurance complémentaire proposée aux bénévoles du pays par les provinces ainsi que des initiatives rencontrant les Objectifs du Millénaire pour le développement édictés lors de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies en septembre 2000.

L'ensemble de ces subsides fait assurément de la Loterie Nationale le "Premier Mécène de Belgique" !

Plus précisément, les subsides 2009 de la Loterie Nationale s'élèvent à **225.300.000** euros, qui seront répartis comme suit :

- ❖ **153 242 320 EUR** fixés par la loi pour la Caisse nationale des calamités, le Fonds belge de survie, la Coopération belge au développement et des dotations aux trois Communautés du Royaume.
- ❖ **29 535 154 EUR** pour les dotations spécifiques : aux institutions et organisations d'intérêt social particulier, comme la Croix-Rouge de Belgique, le Centre anti-poisons, la Fondation Roi Baudouin, Child Focus, le Centre pour l'Égalité des chances et la Lutte contre le racisme,

Mémoire d'Auschwitz... et des institutions d'intérêt culturel ou scientifique particulier, tels que le Théâtre royal de la Monnaie, le Palais des Beaux-Arts à Bruxelles, l'Orchestre national de Belgique, la Cinémathèque royale de Belgique, le Centre international de recherche sur le cancer... ;

- ❖ **15 843 280 EUR** pour des subsides sous l'égide du Gouvernement fédéral ;
- ❖ **10 866 000 EUR** pour des projets de rénovation et de restauration (par la Régie des Bâtiments) ;
- ❖ **3 860 000 EUR** pour des projets de participation sociétale, notamment dans le domaine du sport: à l'ASBL « Stade ouvert » et aux projets visant à la détection, l'épanouissement et l'accompagnement des jeunes talents olympiques ainsi qu'aux projets du Comité olympique interfédéral belge ;
- ❖ **1 475 000 EUR** pour le financement de grands événements ;
- ❖ **8 728 246 EUR** pour le Prestige National, en particulier pour des subsides destinés à des associations actives dans les secteurs social, culturel, scientifique, du sport de haut niveau et de la jeunesse ;
- ❖ **750 000 EUR** pour le financement de l'assurance complémentaire proposée aux bénévoles du pays par les provinces ;
- ❖ **1 000 000 EUR** pour un appel à projet organisé à l'attention des associations qui proposent des projets visant à contribuer à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs du Millénaire.

David MARECHAL
Porte-parole